

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

COMMISSION DE LABELLISATION TERRITORIALE

Réunion du 5 juillet 2022

Avis favorable sur la révision partielle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre

La Commission de Labellisation Territoriale,

Vu

- le code de l'environnement, et notamment ses articles L 212-3 à L212-7 ;
- l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 6 avril 2022 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- la délibération du comité de bassin n° CB 20-08 du 20 mai 2021 approuvant le règlement intérieur du comité de bassin ;
- La saisine du Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre, par courrier en date du 21 avril 2022 ;
- Le dossier de séance

Emet un avis favorable au projet de révision du SAGE de la Bièvre et confirme qu'il apparaît compatible avec le SDAGE 2022-2027 ;

Conforte la commission locale de l'eau dans sa volonté de se doter d'objectifs ambitieux en matière de préservation des zones humides et de gestion des eaux pluviales à la source, enjeux majeurs de son territoire, en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027 et sans attendre la révision complète du SAGE ;

Soutient l'utilisation du règlement du SAGE pour transcrire cette ambition ;

Note l'effort de concertation avec les acteurs du territoire réalisé par la structure porteuse du SAGE ;

Note qu'une révision plus globale du SAGE sera effectuée dans un horizon de 2 ou 3 ans.

Fait à Nanterre, le 5 juillet 2022

Le Président de la Commission de
labellisation territoriale



Gérard SEIMBILLE

La Vice-présidente de la Commission de
labellisation territoriale



Claire GRIZEZ